



Litige avec une société de location de voiture

Par **sonlol**, le **17/04/2008** à **13:38**

bonjour, je souhaiterais avoir un conseil juridique par rapport à la question suivante : j'ai loué une voiture pour une semaine. le jour de la restitution, la personne qui a réceptionné le véhicule a fait le tour de ce dernier intérieur et extérieur sans rien constaté. Néanmoins, il trouve que le véhicule doit être relavé. Sur le papier constatant l'état du véhicule, il ne stipule aucune dégradation mais note sous réserve de lavage. Je signe ce papier. Le lendemain, la société me rappelle en me disant que le véhicule était endommagé et que je devais payer le devis qu'ils avaient établi. Je me rends sur place pour voir la voiture, impossible de la voir car relouée. Néanmoins, ils me montrent le papier que j'avais signé la veille avec des détériorations notifiées après mon départ le jour de la restitution, à savoir des rayures extérieures, des brûlures de cigarettes intérieures et plus encore. J'ai malheureusement jeté le double. Je suis certaine de ne pas avoir endommagé ce véhicule. Ils me disent qu'ils vont encaisser mon chèque de caution. Que dois-je faire?
Merci de votre réponse rapide.